



**On continue.** Cela serait faire preuve d'un optimisme excessif que d'affirmer que tout est en ordre de marche. Mais, quand même, les informations sélectionnées dans cette lettre mettent en évidence des tendances positives. Le charbon continue de faire l'objet d'une marginalisation (la production d'électricité à base de ce combustible devrait d'ailleurs enregistrer une baisse historique en 2019 selon le site britannique [CarbonBrief](#)). La justice européenne confirme le droit pour les consommateurs d'être informés afin de pouvoir apprécier le caractère éthique d'un produit. En France, la résistance aux antibiotiques marque (faiblement) le pas. Peu à peu, les acteurs économiques et financiers semblent vouloir se mobiliser davantage pour lutter contre l'esclavage moderne... Cela étant, la manifestation de signaux positifs n'annonce pas nécessairement l'aboutissement d'un processus. Bien au contraire, elle doit encourager à poursuivre les efforts, voire à les intensifier.

## CONTEXTES

### Climat, Kenya, énergie

#### Les banques multilatérales de développement continuent de se désengager du charbon

En mars 2017, le régulateur de l'énergie kenyan avait validé la construction d'une centrale à charbon de 1 050 MW dans le comté de Lamu. Ce projet avait alors suscité – et il continue de le faire – une importante contestation en raison de ses effets sociaux et environnementaux ([IE n° 254](#)). Le 26 juin 2019, le Tribunal national de l'environnement kenyan a annulé la licence pour la construction de la centrale, ordonnant la réalisation d'une nouvelle étude d'impact ([IE n° 304](#)). Aujourd'hui, c'est le président de la **Banque africaine de développement (BAD), Akinwumi Adesina, qui annonce qu'il ne participera pas au financement de la centrale.** Un nouveau coup dur pour le projet, qui ne peut plus compter désormais que sur le prêt accordé par l'Industrial Commercial Bank of China, qui ne couvre que 60 % du coût total. Le président de la BAD a par ailleurs ajouté qu'il ne financerait plus aucune centrale à charbon. Cette bonne nouvelle pour le climat s'ajoute à la validation par le conseil d'administration de la Banque européenne d'investissement (BEI), le 14 novembre, de la demande formulée par les ministres des Finances des pays de l'Union de ne plus financer les combustibles fossiles à partir de 2021 ([IE n° 311](#)).

**Energies renouvelables, développement.** Selon l'ONU, la moitié des 840 millions d'êtres humains qui n'ont pas accès à l'électricité vit en Afrique subsaharienne. Aussi le développement de la capacité énergétique est-il déterminant pour l'avenir du continent. **Mais une grande partie des projets de centrales (35 %) prévus d'ici à 2030 sont à base de charbon.** Les entreprises chinoises, qui poursuivent leur expansion dans ce secteur, interviendront de fait dans 29,3 % de ces projets (selon l'entreprise de conseil et d'analyse de données GlobalData). Pour diverses raisons, **investir dans les énergies renouvelables est plus risqué.** C'est pourquoi Dag-Inge Ulstein, le ministre norvégien du Développement international, a annoncé, le 7 novembre dernier, que son gouvernement avait décidé d'octroyer annuellement 300 millions de couronnes (29,7 millions d'euros) pour garantir les investissements des entreprises nationales dans les énergies renouvelables dans les pays en développement. Cette initiative devrait notamment faciliter la mise en œuvre de solutions à petite échelle, afin de desservir les populations pauvres des zones rurales.

## Régions sensibles, Union européenne, Palestine, agroalimentaire

### La justice européenne valide l'étiquetage des produits provenant des colonies israéliennes

Le 25 novembre 2016, la France avait publié au *Journal officiel* un avis selon lequel l'étiquetage des produits alimentaires devait indiquer de manière précise l'origine exacte des produits, et ce afin de **ne pas induire en erreur le consommateur**. L'avis ajoutait qu'« *en ce qui [concernait] les produits issus de Cisjordanie ou du plateau du Golan [...] originaires de colonies de peuplement, une mention limitée à "produit originaire du plateau du Golan" ou "produit originaire de Cisjordanie" [n'était] pas acceptable [...]. Dans de tels cas, il [était] nécessaire d'ajouter, entre parenthèses, l'expression "colonie israélienne" ou des termes équivalents* » (IE n° 248). Cette décision aux conséquences politiques évidentes a été contestée, notamment par l'Organisation juive européenne (OJE) qui a saisi le Conseil d'Etat, lequel s'en est remis à la Cour de justice européenne (CJUE).

Le 12 novembre, la CJUE a **confirmé** la position de la France en précisant que **l'information des consommateurs devait leur permettre de « se décider en toute connaissance de cause ainsi que dans le respect, notamment, de considérations sanitaires, économiques, écologiques, sociales ou éthiques [... et] que d'autres types de considérations, telles que celles ayant trait au respect du droit international, [pouvaient] également être pertinentes dans ce cadre** ». Israël et le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) ont dénoncé cette décision qu'ils jugent discriminatoire, le CRIF précisant que d'autres conflits territoriaux, par exemple entre la Chine et le Tibet, n'entraînaient pas un double étiquetage. La situation est toutefois différente, puisque les membres de l'Union européenne reconnaissent l'appartenance du Tibet à la Chine. Quoi qu'il en soit, par le présent arrêt, la justice européenne rappelle que **les considérations éthiques sont des caractéristiques qui entrent légitimement dans les critères de choix des consommateurs**.

---

## OUTILS, ANALYSES

---

### Climat, monde

#### Les enfants nés aujourd'hui seront les premiers touchés par le dérèglement climatique

Le [3e rapport](#) du Lancet Countdown, publié le 14 novembre par la revue britannique The Lancet, dresse un panorama préoccupant de la situation climatique et de ses impacts sur la santé si des actions plus efficaces ne sont pas mises en œuvre. Et les enfants nés aujourd'hui seront les plus durement touchés. L'étude, qui a mobilisé les experts de trente-cinq institutions de tous les continents, parmi lesquelles l'Organisation mondiale de la santé et la Banque mondiale, structure son **analyse autour de quarante et un indicateurs**. Dès la naissance, les enfants seront affectés par des conditions climatiques propices à la **transmission de maladies**, comme la dengue, ou au développement d'agents pathogènes responsables de maladies diarrhéiques. Ils seront aussi particulièrement exposés à la **dénutrition** du fait des baisses de rendement des principales cultures agricoles, baisses observées depuis les années 60. A l'adolescence, ils subiront les effets de la **pollution atmosphérique** et de l'accumulation des particules fines dans l'air. A l'âge adulte, ils seront confrontés aux **phénomènes météorologiques extrêmes** et à leurs conséquences économiques, qui ne sont pas assurées dans les pays à bas revenu, ainsi qu'à une diminution de leur **capacité de travail** en raison du stress thermique. Enfin, à partir de 65 ans, ils devront faire face à la surmortalité résultant des vagues de chaleur. Pour atténuer ces risques, les auteurs font plusieurs propositions.

**Antibiorésistance.** La résistance aux antibiotiques est un sujet de santé publique majeur à l'échelle mondiale ([voir IE](#)) et elle concerne des secteurs d'activité comme la pharmacie, l'agroalimentaire,

l'hôtellerie ou la restauration collective. Santé publique France a publié le 19 novembre ses [données](#) sur les antibiotiques et la résistance bactérienne. **Les progrès sont faibles, mais réels.** La résistance de la bactérie *Escherichia coli* (la plus fréquemment isolée en laboratoire de ville) aux céphalosporines de 3<sup>e</sup> génération est, par exemple, passée de 3,4 % en 2016 à 3,2 % en 2018. Chez les animaux, de 2011 à 2018, la proportion de souches multirésistantes enregistre une diminution significative dans toutes les espèces, à l'exception des équidés.

## Environnement, urbanisme

### Vivre à proximité des espaces verts pourrait réduire les décès prématurés

De plus en plus de villes s'engagent dans une démarche de végétalisation de leur espace et les sociétés du BTP développent des spécialités dédiées à un **urbanisme plus vert**. Et c'est tant mieux, car outre leur intérêt esthétique, ces démarches améliorent le bien-être et l'environnement (rafraîchissement des zones urbaines, assainissement de l'air, absorption du dioxyde de carbone). Il se pourrait également que vivre à proximité d'espaces verts soit associé à une espérance de vie plus longue. C'est du moins ce qu'avancent cinq chercheurs dans un [article](#) publié le 20 novembre dans la revue *The Lancet Planetary Health*. Ces scientifiques se sont appuyés sur neuf études impliquant plus de 8 millions de personnes dans sept pays. Ils ont analysé les images satellites de la végétation (classifiée selon l'indice de végétation NDVI) située dans un périmètre de 500 m autour des habitations. Les auteurs ont notamment observé **qu'une amélioration de 0,1 de l'indice NDVI (sur une échelle allant de -1 à +1) était, en moyenne, associée à une baisse de 4 % des décès prématurés**. Ils n'ont pas étudié les causes, mais ont souligné que l'accès à la végétation était considéré comme bénéfique pour la santé mentale, la réduction du stress, la diminution de la pollution et qu'il encourageait la pratique d'une activité physique.

**Textile.** Selon une [étude](#) publiée par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), le secteur des vêtements, chaussures et accessoires est la **quatrième cause de pression environnementale dans l'Union européenne** (après les produits alimentaires, les transports et le logement), la deuxième pour ce qui est de l'utilisation des terres, la cinquième en termes de rejets de GES. L'essentiel des impacts s'exerce hors de l'Union (85 % des matières premières, 92 % de l'eau, 76 % des émissions de gaz à effet de serre). Selon l'AEE, le problème ne peut être résolu qu'avec la mise en œuvre à grande échelle de modèles économiques circulaires, appuyés par l'intervention des gouvernements pour encourager l'utilisation de matériaux recyclés, une production plus verte et de meilleures installations de recyclage.

**Transparence, vie privée.** On reproche fréquemment aux géants de la technologie d'abuser de leur pouvoir et de ne pas protéger la vie privée de leurs utilisateurs. Le 12 novembre, en marge d'une conférence organisée à Londres par l'Open Data Institute, **Tim Berners-Lee, l'un des pères fondateurs du Web**, a déclaré que les algorithmes d'intelligence artificielle devaient être mieux testés, afin de garantir l'absence de discrimination pour les groupes historiquement marginalisés, en particulier les femmes et les pauvres. Il a ajouté que les entreprises devaient également informer les citoyens de la manière dont sont prises les décisions les concernant.

**Conditions de travail.** Le télétravail, on en parle depuis de nombreuses années. Mais selon une [étude](#) de la Dares publiée au début du mois de novembre, en 2017, **3 % seulement des salariés en France** le pratiquaient au moins un jour par semaine et 61 % d'entre eux étaient des cadres. Cela étant, si l'on s'en réfère aux propos tenus dans les grandes entreprises, la tendance semble s'accélérer depuis deux ou trois ans.

## Esclavage moderne, Royaume-Uni, sécurité

### L'entreprise G4S exclue de l'univers d'investissement du fonds souverain norvégien

L'entreprise britannique G4S est le leader mondial dans le domaine de la sécurité. Elle est régulièrement citée dans des affaires liées à des atteintes aux droits humains de certains groupes de population ([voir IE](#)). Dans ce secteur d'activité, les salariés sont également parfois soumis à des conditions de travail particulières (interventions dans des zones à risque, travail de nuit ou en extérieur, etc.) qui peuvent aussi **générer des violations des droits sociaux fondamentaux** et exposer les donneurs d'ordre de leurs employeurs sur un plan juridique. Le Conseil d'éthique du fonds souverain norvégien a annoncé le 14 novembre qu'il avait inscrit G4S sur sa liste noire (la liste des sociétés exclues de son univers d'investissement) pour ses **pratiques au Qatar et aux Emirats arabes unis**. A la suite de cette annonce, le cours de l'action de l'entreprise a chuté de 3,5 % en deux heures. **Après une enquête minutieuse, le fonds norvégien a constaté** que G4S employait, dans ces pays, de nombreux travailleurs migrants en provenance d'Asie du Sud (Inde, Pakistan, Népal...). Ces migrants, qui avaient dû s'endetter pour accéder à un emploi (frais pouvant aller jusqu'à 1 800 dollars), percevaient un salaire compris entre 130 et 170 dollars (bien inférieur à ce qui leur avait été annoncé dans leur pays et insuffisant pour rembourser leur dette), leurs passeports avaient été confisqués, ils étaient soumis à de nombreuses heures de travail et faisaient l'objet d'intimidations et de menaces de licenciement... Le Conseil d'éthique a indiqué qu'il existait « *un risque inacceptable que la société contribue à des violations systématiques des droits humains* ». L'entreprise, qui était au courant de sa mise sous surveillance par le fonds, a répondu qu'elle avait pris des mesures pour améliorer la situation. Mais le Conseil a déclaré, de son côté, que ces mesures étaient insuffisantes pour mettre un terme aux abus.

## Esclavage moderne, Royaume-Uni, finance

### Une société de gestion britannique veut plus d'engagement contre l'esclavage moderne

Depuis 2015, le Modern Slavery Act oblige les sociétés britanniques dont le chiffre d'affaire est supérieur à 36 millions de livres à publier une déclaration annuelle dans laquelle elles précisent les mesures adoptées pour **garantir l'absence d'esclavage moderne et de traite des êtres humains** dans leur entreprise et leur chaîne d'approvisionnement. Si aucune mesure n'a été engagée, elles doivent l'indiquer explicitement. Mais aujourd'hui, les analyses (y compris un [rapport indépendant](#) commandé par le gouvernement britannique et publié en mai dernier) montrent que **la législation n'a pas produit les résultats escomptés**. Les efforts déployés par les entreprises sont globalement faibles et 23 % seulement des quelque 17 000 à 19 000 sociétés concernées respecteraient les exigences minimales de la loi. Aussi le gouvernement britannique a-t-il prévu de la renforcer, sans doute en 2020. Devant ces résultats décevants, les initiatives privées pourraient également se multiplier. CCLA est une des plus importantes sociétés britanniques de gestion. Elle est dédiée aux organismes de bienfaisance, aux organisations religieuses et au secteur public. Ses actifs sous gestion s'élèvent à 10 milliards de livres sterling environ (11,7 milliards d'euros). CCLA vient de lancer une initiative visant d'une part, à inciter les entreprises dont les actions figurent à l'actif de ses portefeuilles à améliorer leurs pratiques pour identifier, empêcher et réparer les conséquences de l'esclavage moderne, et d'autre part, à exhorter le gouvernement à renforcer le cadre légal. Un rapport d'avancement sera publié chaque année.

**Toxiques.** Les nitrites et les nitrates (E249, E250, E251, E252) sont utilisés comme fixateurs de couleur et comme conservateurs dans l'alimentation, en particulier dans la charcuterie industrielle. Leur

utilisation est critiquée en raison des risques qu'ils font peser sur la santé, notamment pour ce qui est de l'apparition d'un cancer colorectal. **Ces substances sont, du reste, classées comme cancérogènes probables** pour l'homme par le Centre international de la recherche contre le cancer (CIRC). L'association Foodwatch, la Ligue contre le cancer et l'application Yuka – qui analyse l'impact sur la santé des produits alimentaires et cosmétiques – ont lancé une [pétition](#) demandant au gouvernement français d'interdire les nitrites ajoutés dans les produits alimentaires. Cette initiative devrait, au minimum, participer à marginaliser un peu plus les producteurs ou les restaurateurs n'ayant pas engagé de démarches pour éliminer ces substances de leurs produits.

---

## ENTREPRISES

---

### Droit syndical, Espagne, textile

#### Instauration d'un comité syndical mondial chez Inditex, le leader mondial de l'habillement

En termes de chiffre d'affaires, l'entreprise espagnole Inditex est la plus importante entreprise mondiale du secteur de l'habillement. Ses décisions dans le domaine de la responsabilité sociétale des entreprises sont donc susceptibles d'influer de manière non négligeable sur le comportement de la profession. **Le 13 novembre dernier**, Inditex et la fédération syndicale internationale IndustriALL Global Union ont annoncé le renouvellement de l'accord-cadre mondial du groupe. Cet accord-cadre prévoit, dans ses clauses, la création d'un comité syndical mondial, dont l'une des missions sera **d'échanger les meilleures pratiques de promotion de la liberté syndicale et du droit à la négociation collective**. Les accords-cadres mondiaux sont des instruments importants pour stimuler le dialogue syndical au sein des entreprises internationales, mais ils peinent parfois à être suivis d'effets concrets. L'instauration de ce comité syndical mondial devrait faciliter la mise en œuvre. Reste à savoir avec quelle ampleur et à quelle vitesse...

### Travail forcé, Chine, textile

#### Souçons de travail forcé pour les articles en provenance du Xinjiang (Chine)

Le 16 novembre, le New York Times a publié des extraits de 403 pages de documents internes soustraits aux instances dirigeantes chinoises. La fuite confirme la dure répression du régime à l'égard de la minorité musulmane ouïgoure basée dans la région du Xinjiang et décrit quelques-unes des méthodes utilisées ou préconisées. On apprend également que le président chinois Xi Jinping avait appelé dès 2014 à être « sans aucune pitié ». Les organisations de défense des droits humains estiment **qu'au moins un million de Ouïgours et d'autres musulmans seraient aujourd'hui internés dans des camps de « rééducation »** – camps que les autorités chinoises qualifient de « centres de formation professionnelle ». Par ailleurs, des enquêtes commencent à mentionner l'existence d'un travail forcé dans les usines de la région qui fabriquent des vêtements en coton (la région produit 84 % du coton chinois). Le 4 novembre, l'Australian Broadcasting Corporation (ABC) a publié sur Internet **une enquête sur les approvisionnements des entreprises japonaises Muji et Uniqlo au Xinjiang**. Cette enquête ne prouve pas que ces sociétés bénéficient du travail forcé, mais leurs réponses, sensées rassurer les parties prenantes, sont pour l'instant loin d'être satisfaisantes. L'enquête de l'ABC souligne d'une part, qu'il est difficile d'avoir accès à la région – et donc de vérifier que les assertions ou les velléités de contrôle avancées par les entreprises sont exactes ou sérieuses – et, d'autre part, qu'il est délicat de séparer dans le Xinjiang les méthodes coercitives des pratiques légitimes, tant la pratique de l'internement y est répandue. Quoi qu'il en soit, les mondes économique et financier semblent de plus en plus sensibilisés à la question du travail

forcé sur fond de « subordination ethnique » pour les articles contenant du coton du Xinjiang et commencent à **interroger des entreprises comme Ikea, GAP, Adidas ou H&M** sur les garanties qu'elles apportent pour ce qui est de leurs propres approvisionnements.

**Agences de notation ESG, concentration et spécialisations.** RobecoSAM, l'une des premières organisations en Europe continentale à s'être engagée dans l'évaluation ESG (social, environnement, gouvernance) des entreprises, a annoncé le 21 novembre **qu'elle cédait ses activités de rating et de benchmark à l'américain S&P Global**, leader mondial dans l'information et l'analyse financière. Elle conserve son activité de gestion de fonds spécialisés dans le développement durable, qui est l'une de ses spécificités et l'un des facteurs de son succès. Cela traduit la poursuite du mouvement de consolidation de la notation ESG, de son industrialisation et de son « transfert » outre-Atlantique. Mais peut-être aussi l'orientation des nouvelles ressources dégagées vers une spécialisation plus fine de la recherche et de l'analyse extra-financière. A ce titre, selon le Financial Times du 11 novembre dernier, Indefi, une société de conseil en stratégie pour le compte des sociétés de gestion et de capital-investissement, estime que **les fonds de pension néerlandais pourraient passer d'une gestion passive de leurs portefeuilles, actuellement majoritaire, vers une gestion active.** Cette orientation résulterait de la croissance de la prise en compte des critères de développement durable dans la gestion des portefeuilles et de la volonté des fonds de s'engager dans une stratégie d'investissement durable plus ambitieuse et plus ciblée.

**Droits et libertés, données personnelles.** L'expérience digitale est désormais un axe majeur dans la relation des entreprises avec leurs clients. Mais elle n'est pas sans risque pour ces derniers (au niveau de la protection des données personnelles) comme pour les entreprises, et ce d'autant plus que pour ces dernières, les sanctions financières peuvent être très lourdes depuis l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données (RGPD) en mai 2018. Le 20 novembre, la presse a signalé que **les données personnelles de 130 000 à 140 000 voyageurs** de la plate-forme de réservation hôtelière professionnelle Gekko, une filiale du groupe Accor, **étaient devenues librement accessibles à la suite d'une erreur de paramétrage.** Parmi les informations exposées, il y aurait eu 900 cartes de crédit environ, mais sans leur cryptogramme visuel. La firme de cybersécurité vnpMentor précise qu'elle a détecté la faille le 7 novembre, qu'elle a aussitôt contacté Gekko et Accor et qu'elle a reçu un retour d'Accor le 13 novembre. Gekko, de son côté, indique qu'elle n'a eu connaissance du problème que le 13 novembre, qu'elle a immédiatement colmaté la fuite et prévenu les personnes concernées le 16 novembre. Aucun usage frauduleux n'aurait été détecté. Le délai de réaction semble cependant plutôt long et traduit la persistance d'une relative discrétion face à ce type d'événements, à leur incidence et à leur prise en compte dans l'évaluation des risques ESG par les agences d'évaluation au titre de la protection des droits et libertés.

---

## **Bulletin d'abonnement**

Prix de l'abonnement d'un an à **Impact Entreprises**, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

Adressez vos commandes d'abonnement à : CFIE, 19 rue des Trois Frères – 75018 Paris

---